

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Généralités. Toute commande suppose l'adhésion sans restriction ni réserve aux présentes conditions générales de vente, sauf dérogation formellement acceptée par écrit de notre part. Nous nous réservons le droit de modifier les présentes conditions générales de vente à tout moment.

Offres. Tous les vins présentés sur nos tarifs sont vendus dans la limite des stocks disponibles. Les prix indiqués sont donnés sans engagement de durée, sauf stipulation expresse.

Livraison. Toutes nos ventes sont considérées comme faites en nos entrepôts de Bordeaux. La livraison est réputée effectuée dès que la marchandise quitte les entrepôts où sont stockées les marchandises, c'est-à-dire lors de la prise en charge par le transporteur, quelles que soient les modalités de la vente ou de la destination finale, et nonobstant la clause de réserve de propriété stipulée ci-après. Les marchandises voyagent, dans tous les cas, aux risques et périls du destinataire, quelles que soient les conditions de transport et même en cas de vente consentie Franco. Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre purement indicatif, et ne constituent pas un engagement ferme de notre part d'exécuter une obligation à date fixe.

Réception. Le client peut refuser de recevoir les marchandises en cas de livraison partielle. Il ne pourra retenir le prix de la commande qu'à hauteur du prix des marchandises manquantes. Le client doit vérifier l'état apparent des marchandises et leur quantité. En cas d'avarie ou de retard, le client doit toujours formuler ses réserves par écrit, sur la lettre de voiture et le bordereau de livraison (la simple mention « sous réserve » ne suffit pas). Il doit, en tout état de cause, les confirmer au transporteur dans les 3 jours par lettre recommandée avec AR.

Responsabilité. En cas de livraison non conforme ou défectueuse dénoncée dans les délais sus-indiqués, notre responsabilité se limite au remplacement par nos soins des produits reçus défectueux ou à l'établissement d'un avoir correspondant, à l'exclusion de tous dommages-intérêts pour quelque cause que ce soit. Nous ne pourrions être tenus pour responsables de l'inexécution du contrat en cas de rupture de stock ou indisponibilité du produit du fait d'un cas de force majeure, de perturbation ou grève totale ou partielle, notamment des services postaux, des moyens de transport et/ou communications. Nous ne pourrions être tenus pour responsables de tous dommages indirects qui pourraient survenir du fait de l'achat des produits.

Paiement. Toutes les commandes sont payables en euro. Le paiement doit être effectué par le client à réception de facture. Le règlement est accepté comptant, par chèque, virement bancaire ou postal, carte bancaire. Tout délai de paiement n'est accordé qu'à titre provisoire. Nous pouvons revenir à tout moment sur ces délais, notamment en cas de modification de la situation financière du client. Quelque soit le mode de paiement, aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé.

Déchéance du terme. Le non-paiement aux échéances d'une seule facture entraîne l'exigibilité immédiate de l'intégralité de nos factures et créances. Dans ce cas, le solde sera automatiquement majoré d'un intérêt de retard de 0.75% par mois sur les factures échues. Nous nous réservons le droit de suspendre ou d'annuler les livraisons en cours.

Clause de réserve de propriété. Les marchandises livrées demeurent notre propriété jusqu'au paiement complet du prix et de leurs accessoires. Pendant la période précédant ce paiement, la marchandise, objet de la commande, restera notre propriété entière mais l'acheteur assumera tous les risques dès la livraison. A cet égard, en cas de remise de traites ou de tous autres documents créant une obligation de payer, le paiement n'interviendra qu'au moment de l'encaissement effectif des sommes. Tout règlement partiel s'imputera en priorité et de plein droit sur la partie non privilégiée de notre créance.

En cas de revente, l'acheteur s'engage à nous régler immédiatement la partie du prix nous restant due. Cette autorisation est retirée automatiquement en cas de cessation de paiement. Le non-respect de la présente clause donnera application à des dommages et intérêts en sus des intérêts conventionnels.

En cas de non-paiement total ou partiel d'une seule échéance, l'acheteur s'engage d'ores et déjà à restituer amiablement les marchandises livrées qui lui seront réclamées par notre société par simple lettre recommandée avec accusé de réception. A défaut, il suffira d'une simple ordonnance de référé.

Les marchandises en stock au moment de la demande de restitution seront réputées correspondre aux factures impayées.

Information. L'acheteur devra nous aviser, sans délai, de toute saisie ou de toute initiative de tiers qui pourraient compromettre les droits de propriété de notre société, et de toute procédure collective, afin de nous permettre de revendiquer en temps utile les marchandises.

Non validité partielle. Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales de vente sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement, ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Compétence. De convention expresse, le Tribunal de Commerce de Nanterre est seul compétent pour statuer sur toutes contestations se rattachant à tous nos contrats de vente ou d'achat, quel que soit le mode de livraison ou de paiement et cela même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. Lesdites contestations sont soumises à la loi française.